

En tant que parent, votre collaboration est importante. Vous pouvez suivre les étapes ci-dessous pour vous assurer que les garderies éducatives demeurent des endroits sécuritaires et sains pour tous les enfants :

**Étape 1 :**

Assurez-vous de fournir à l'exploitant de la garderie des renseignements à jour au sujet de l'immunisation de votre enfant. Si vous choisissez de ne pas faire vacciner votre enfant, vous devez obtenir une exemption médicale ou signer une déclaration de renonciation au moyen d'un formulaire fourni par le ministère de la Santé.

**Étape 2 :**

Habituellement, si votre enfant est trop malade pour participer sans difficulté aux activités et qu'il présente des symptômes ou a une affection qui pourraient nuire à la santé des autres enfants, il est recommandé de ne pas l'amener à la garderie.

Vous devez garder votre enfant à la maison ou prendre d'autres arrangements pour faire garder votre enfant s'il présente un ou plusieurs des symptômes ou des affections suivants :

- a) Fièvre (température buccale de 38,5° C ou supérieure; température rectale de 39° C ou supérieure, température sous l'aisselle de 38° C ou supérieure), accompagnée d'un changement de comportement ou d'autres signes de maladie.
- b) Diarrhée caractérisée par une fréquence accrue des selles ou un changement de consistance, soit des selles aqueuses, molles ou sans forme. Il peut aussi y avoir présence de fièvre, d'une perte d'appétit, de nausées, de vomissements, de crampes abdominales, et de mucus ou de sang dans les selles.
- c) Au moins deux épisodes de vomissements au cours des 24 heures précédentes (ce qui n'est pas une régurgitation typique des bébés).
- d) Plaies buccales accompagnées de l'incapacité de l'enfant à contrôler sa salive.
- e) Éruption cutanée accompagnée de fièvre ou d'un changement de comportement.
- f) Infections (p. ex. : infection des yeux accompagnée de pus) jusqu'à 24 heures après le début du traitement recommandé par un médecin.
- g) Infestation (p. ex. : gale, poux de tête, oxyure) jusqu'après la première application d'un produit médicamenteux.

**Étape 3 :**

Si votre enfant ne vient pas à la garderie en raison d'une maladie, veuillez informer l'exploitant de la garderie des symptômes de votre enfant.

**Étape 4 :**

Vous serez avisé si votre enfant est malade à la garderie et l'on vous demandera de prendre les mesures nécessaires pour venir le chercher dans la prochaine heure. Le fait que vous alliez chercher votre enfant sans délai est important pour qu'il reçoive le traitement dont il a besoin, et pour éviter la propagation de maladies.

**Étape 5 :**

Vous êtes encouragés à consulter un médecin si les symptômes de votre enfant ne s'améliorent pas dans les 24 heures après avoir quitté la garderie éducative.

**Étape 6 :**

Lorsque surviennent certaines maladies, il doit s'écouler un temps précis avant que votre enfant ne puisse réintégrer la garderie éducative. Ces périodes de temps à respecter selon le type de maladie ont été déterminées par des professionnels de la santé du Canada pour faire en sorte que votre enfant soit complètement rétabli et pour éviter la propagation de maladies infectieuses dans les garderies éducatives. Ces maladies sont énumérées dans l'annexe B - *Lignes directrices concernant l'exclusion dans les garderies éducatives* du document *Lignes directrices sur la prévention et le contrôle des maladies transmissibles dans les garderies éducatives*. Ce guide est disponible auprès de l'exploitant ou l'administrateur de votre garderie.

Vous **devez** respecter toutes les exigences pour que l'exploitant de la garderie y réintègre votre enfant s'il a reçu un diagnostic d'une des maladies incluses dans ce guide.

**Étape 7 :**

Lorsque vous ramenez votre enfant à la garderie une fois qu'il est guéri d'une maladie infectieuse, vous devez remplir le *Formulaire de réintégration après exclusion* pour attester que vous avez respecté toutes les règles relatives à sa réintégration à la garderie.

***Nous vous remercions à l'avance d'avoir pris les mesures nécessaires pour faire des garderies éducatives un endroit sécuritaire et sain pour tous les enfants du Nouveau-Brunswick.***